



Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

SCHÉMA DE COHÉRENCE

SCoT

LUSI

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE



2025 marque une étape majeure pour l'Établissement public du SCoT de la Grande Région de Grenoble, avec la mise en œuvre effective de la feuille de route proposée il y a 15 mois, lors de mon arrivée à la présidence. L'action engagée, conduite au plus près des acteurs du territoire, a ainsi contribué activement au renforcement de la dynamique interterritoriale, ouvrant des perspectives structurantes pour l'avenir.

Afin de répondre aux défis contemporains de l'aménagement du territoire et d'assurer aux collectivités locales de la Grande Région de Grenoble leur capacité à exercer pleinement leur compétence en matière d'urbanisme, la démarche de modification simplifiée relative à la réduction de la consommation d'espace illustre concrètement notre philosophie d'action. Si l'EP SCoT a animé et conduit la procédure, l'implication des communes et des intercommunalités a été déterminante, comme j'ai pu le constater lors des rencontres avec plus d'une centaine d'élus dans tous les territoires. Ensemble, nous avons su construire une proposition ambitieuse et responsable, porteuse d'une vision renouvelée de la dynamique de projets à l'échelle de la Grande Région de Grenoble, que nous avons pu rendre visible. Le vote à l'unanimité de ce dossier en décembre dernier vient consacrer la pertinence de cette démarche collective.

Parallèlement, les travaux de révision du SCoT ont connu une impulsion majeure avec la définition d'un cap partagé à l'horizon 2050 pour la Grande Région de Grenoble. La forte mobilisation des élus du Comité syndical et des intercommunalités a permis de valoriser les réflexions et propositions formulées par plus de 200 acteurs, participants à quatre séminaires organisés pour eux au printemps. Aiguillonnés par des éclairages prospectifs pertinents, le partage collectif des enjeux du territoire à l'horizon 2050 et le rôle attendu de la planification pour y répondre ont permis de rédiger notre manifeste politique pour un SCoT accompagnateur de changement. En confortant l'habitabilité de tous les territoires et en s'assurant de la soutenabilité sociale des changements qui s'opèrent, les élus ont ainsi défini une priorité pour le futur SCoT : faire de la santé humaine et des écosystèmes le moteur des dynamiques territoriales. Traduites dans une première version du Projet d'aménagement stratégique, qui sera transmis aux nouvelles équipes élues en mars prochain, ces propositions dessinent une perspective commune claire, que chaque territoire pourra décliner selon des trajectoires adaptées à ses spécificités. Je suis convaincu que cette étape permettra d'inscrire durablement la Grande Région de Grenoble dans de nouvelles formes de solidarités et de coopérations.

Afin de sécuriser les procédures d'urbanisme conduites par l'établissement, l'évolution statutaire adoptée en 2025 vient simplifier notre fonctionnement et garantir un cadre collectif solide ainsi que des débats ouverts pour les futurs élus.

Ce rapport 2025 illustre l'ambition d'un EP SCoT qui accompagne et fédère les territoires, qui s'adapte à nos réalités locales et qui met l'habitant au centre de ses préoccupations. Le renforcement de la coopération confirme ainsi la pertinence d'une gouvernance fondée sur l'écoute, la concertation et la co-construction. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des élus, acteurs du territoire, techniciens et partenaires mobilisés à nos côtés.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité.

Bien cordialement,

Joël GULLON, Président de l'Etablissement public du SCoT

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

Préambule

Ce rapport d'activité présente les travaux réalisés durant l'année 2025 au regard des moyens qui ont été affectés par les EPCI membres de l'établissement public du SCoT de la grande région de Grenoble (Greg).

Pour rappel, l'établissement public du SCoT a pour mission principale l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT sur les fondements de l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.

Sommaire

Les missions et moyens de l'EP SCoT	5
Les temps forts de l'année 2025	11
Les procédures – Révision du SCoT – Modification simplifiée n°1	15
L'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du SCoT	22
Les actions de 2025	30
Le bilan financier 2025	34

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

Les missions et moyens de l'EP SCoT

Les instances politiques

L'établissement public du SCoT de la grande région de Grenoble (Greg) est un syndicat mixte fermé, administré par un Comité syndical. Celui-ci est composé de 30 élus délégués (et 30 élus suppléants) désignés par les 7 intercommunalités membres :

- Bièvre Isère Communauté
- Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- Communauté de communes Bièvre-Est
- Communauté de communes Le Grésivaudan
- Communauté de communes du Trièves
- Grenoble-Alpes Métropole
- Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

Le syndicat mixte est compétent en matière de schéma de cohérence territoriale au sens de l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme. À ce titre, il est notamment chargé de l'élaboration, du suivi et de l'évolution du schéma de cohérence territoriale, ainsi que de toute compétence attribuée par la loi aux établissements publics mentionnés à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.

Le Bureau syndical est composé de 13 élus et est présidé par Joël GULLON entouré de 7 vice-présidents représentant tous les EPCI de la Greg.

Instances de réflexions et de préparations des travaux du Comité syndical, le Bureau syndical valide notamment les avis sur les documents d'urbanisme.

Le Bureau syndical

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 09/02/2026
ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE



Président - Joël GULLON



1er Vice-Président - Philippe CARDIN



Vice-Présidente - Coralie BOURDELAIN



Vice-Président - Bruno CATTIN



Vice-Président - Martial SIMONDANT



Vice-Président - Jean-Claude DARLET



Vice-Présidente - Béatrice VIAL



Vice-Président - Roger VALTAT



Membre du bureau - Florent CHOLAT



Membre du bureau - Franck FLEURY



Membre du bureau - Laurent THOVISTE



Membre du bureau - Vincent FRISTOT



Membre du bureau - Nadine REUX



Philippe CARDIN



Vincent FRISTOT



Florent CHOLAT



Laurent THOVISTE



Franck FLEURY



Barbara SCHUMAN



Jérôme RUBES



Jean-Luc CORBET



Dominique ESCARON



Dominique SPINI



Bruno CATTIN



Nadine REUX



Anne GERIN



Anthony MOREAU



Coralie BOURDELAIN



Henri BAILE



Julien LORENTZ



Jean-François CLAPPAZ



Joël GULLON



Martial SIMONDANT



Jean-Pierre PERROUD



Dominique PRIMAT



Jean-Claude DARLET



Gilbert CHAMPON



Albert BUISSON



Béatrice VIAL



Jérôme FAUCONNIER



Claude DIDIER



Roger VALTAT



Dominique PALLIER

Grenoble-Alpes Métropole

Pays voironnais

Grésivaudan

Bièvre Isère

Saint-Marcellin Vercors Isère

Trièves

Bièvre Est

Président

Vice-Président

Membres du Bureau



Pierre BEJJAJI



Gilles NAMUR



Séverine JACQUIER



Marc DEPINOIS



Benjamin COIFFARD



Nathalie MARGUERY



Pascal CLOUAIRE



Brahim CHERAA



Christophe REVIL



Claudine LONGO



Denis MOLIERE



Florian GRENIER



Christine GUTTIN



Serge PAPILLON



François OLLEON



Annick GUCHARD



Philippe LORIMIER



Olivier SALVETTI



Evelyne COLLET



Franck POURRAT



Sébastien METAY



Eric SAVIGNON



André ROUX



Philippe ROSAIRE



Christian DREYER



Robert CUCHET



Uta IHLE



Eric BERNARD

Géraldine
BARDIN-RABATEL

Pierre CARON

Grenoble Alpes Métropole

Pays voironnais

Grésivaudan

Bièvre Isère

Saint Marcellin Vercors Isère

Trièves

Bièvre Est

Les missions et moyens

LES MISSIONS

Se donner collectivement les moyens de mettre en œuvre le SCoT :

- Suivre le document SCoT (élaboration, modification, révision)
- Animer les commissions d'élus et de communautés d'acteurs du territoire autour des grandes questions du SCoT
- Aider à la compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux
- S'approprier le SCoT par un travail d'animation et d'information auprès des acteurs du territoire
- Évaluer la mise en œuvre du SCoT par un suivi régulier des impacts du document sur les politiques d'aménagement

LES MOYENS

Ces missions sont assurées, sous la direction de **Benoît PARENT**, par trois postes de chargés de mission et deux postes chargés du secrétariat, de la gestion administrative et financière pour les 261 communes et les 7 intercommunalités de la Greg.

En septembre 2025, un nouvel apprenti Master 2 est venu rejoindre l'équipe pour l'année universitaire.

Les missions de l'équipe technique sont réalisées en étroite collaboration avec les techniciens des collectivités du territoire et de l'Etat, notamment au sein du groupe projet SCoT (GPS).

Olivier ALEXANDRE (100%) : en charge des secteurs du Grésivaudan, de Saint-Marcellin Vercors Isère, de la Métropole et de Bièvre Isère, de l'instruction des dossiers en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et du lien avec les acteurs commerciaux. Il assure le suivi des dossiers de communication (web, publications) et de la stratégie Zan en appui du directeur, ainsi que l'encadrement de l'apprenti.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

Cécile BENECH (100%) : référente des thématiques eau, air (suivi du Plan de protection de l'atmosphère Grenoble Alpes Dauphiné), énergie, climat, ainsi que le volet concertation des procédures engagées. Elle suit également la COP régionale et départementale ainsi que le Schéma régional des carrières, et a en charge le suivi des missions issues de la convention signée entre l'EP SCoT et Ense3.

Mathieu PERRIN (100%) : en charge des secteurs du Voironnais, de Bièvre-Est et du Trièves, du suivi des travaux de l'OFPI, de l'Atelier des futurs et de l'instruction des dossiers en CDPENAF. Il est également référent des sujets résilience, risques, agriculture et biodiversité et chef de projet de l'évaluation environnementale de la modification simplifiée n°1 (Zan).

Mara CALABRO (100%) : accueil et secrétariat, assistante de direction.

Nathalie FUMEX (100%) : chargée de la gestion administrative et financière, mise à jour des contenus du site web.

Gurvann DAVID : apprenti Master 2 IDATT, Institut d'urbanisme et de géographie alpine de Grenoble (septembre 2024 - août 2025)

Romain ARNAUD : apprenti Master 2 IDATT, Institut d'urbanisme et de géographie alpine de Grenoble (septembre 2025 - août 2026)

L'ensemble des missions s'appuie également sur l'ingénierie de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Missions et moyens

DIRECTION ADMINISTRATION



Benoît PARENT
Directeur



Mara CALABRO
Assistante de direction



Nathalie FUMEX
Chargée de gestion
Administrative et financière

CHARGÉS DE MISSION



Olivier ALEXANDRE
Chargé de mission



Cécile BENECH
Chargée de mission



Mathieu PERRIN
Chargé de mission



Gurvann DAVID
Apprenti Master 2
IDATT – IUGA
Jusqu'en août



Romain ARNAUD
Apprenti Master 2
IDATT – IUGA
À partir de septembre

L'équipe de l'EP SCoT en 2025

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

Les temps forts de l'année 2025

Les instances de l'établissement - 6 Bureaux syndicaux

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 09/02/2026
ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE



8 janvier 2025

Mise en œuvre de la feuille de route :

- Calendrier et phasage
- Eléments pour un protocole de gouvernance et financier
- Evolution des statuts

Préparation du Comité syndical du 29 janvier dont :

- Premiers éléments pour le débat d'orientation budgétaire
- Modification simplifiée Zan : deux délibérations (décision de réaliser une évaluation environnementale et objectifs de la concertation préalable)

Agenda et actualités (avis)

19 mars 2025

Délibération Centre de Gestion : Contrats groupes – Demande de mandat

Préparation du Comité syndical du 2 avril 2025 dont :

- Proposition de modification des statuts de l'établissement
- Budget 2025
- Rapport d'activités 2024

Modification simplifiée - avancement des travaux :

- Retour sur les rencontres avec les EPCI
- Questions à débattre en vue de la territorialisation

Agenda et actualités (avis)

21 mai 2025

Modification simplifiée :

- Présentation des délibérations (Bilan de la concertation préalable et modalités de mise à disposition)
- Présentation du contenu du dossier

Révision : retour sur les 4 séminaires acteurs / préparation du séminaire de 2 juillet

Evolution statuts : proposition suite retour Préfecture

Agenda et actualités (avis)

25 juin 2025

Présentation et avis de l'établissement concernant le PLH du Voironnais, PLU de Rives, PLU de Chirens, l'extension de la zone d'activité du parc des fontaines à Bernin

17 septembre 2025

Evolution des statuts : point sur les votes des EPCI et échange sur la proposition de règlement intérieur

Préparation du Comité syndical du 1^{er} octobre dont :

Révision :

- Débat sur la proposition de feuille de route – « Quel Cap pour la Greg ? »
- Témoignage politique : intervention d'Hervé Lefebvre, président du SCoT de Gascogne : Comment construire un projet collectif en tenant compte des spécificités de chaque territoire ?

Modification simplifiée : point sur les avis reçus et phase administrative

Agenda et actualités (avis)

26 novembre 2025

Délibération : Adhésion au contrat cadre pour la fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papier 2026-2029

Préparation du Comité syndical du 10 décembre dont :

Modification simplifiée n°1 :

- Projet de délibération de bilan de la mise à disposition et d'approbation, et son annexe
- Projet de notice de présentation intégrant les évolutions proposées
- Projet de rapport sur les incidences environnementales intégrant les évolutions proposées

Révision du SCoT : point sur les débats concernant le document « Quel Cap pour la Greg à 2050 » tour de table par EPCI sur leur mobilisation et les premières remontées

Premiers éléments pour le débat d'orientations budgétaires 2026

Agenda et actualités (avis)

Les instances de l'établissement - 6 Comités syndicaux

29 janvier 2025 à Voiron

Approbation du PV du 21 novembre 2024

Délibérations :

- Modification simplifiée n°1 - Engagement de l'évaluation environnementale
- Modification simplifiée n°1 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation
- Débat d'orientations budgétaires 2025
- Convention cadre 2025-2028 entre l'EP SCoT et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Mise en œuvre de la feuille de route : point d'étape

- Calendrier et phasage
- Protocole de gouvernance et financier
- Evolutions des statuts
- Avancement des réflexions concernant la modification simplifiée

Actualités et avis

2 avril 2025 à Grenoble

Approbation du PV du 29 janvier 2025

Délibérations :

- Approbation du compte de gestion 2024
- Approbation du compte administratif 2024
- Affectation des résultats du budget 2024
- Vote du Budget primitif 2025
- Convention de partenariat 2025 entre l'EP SCoT et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise
- Rapport d'activités 2024

Points d'information :

- Modification simplifiée : avancement des travaux relatifs à la territorialisation
- Evolution statutaire : présentation du projet
- Protocole de gouvernance et financier : avancement

Actualités et avis

4 juin 2025 à Vinay (pas de quorum – reconvoqué le 17 juin)

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

17 juin 2025 à Grenoble

Approbation du PV du 2 avril 2025

Délibérations :

- Bilan de la concertation préalable de la modification simplifiée du SCoT
- Modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du SCoT
- Recrutement du contrat d'apprentissage 2025-2026
- Modification des statuts de l'établissement

Points d'information :

- Révision du SCoT : retour sur les quatre séminaires acteurs et préparation du séminaire du 2 juillet
- Modification simplifiée du SCoT : Présentation du contenu du dossier avant transmission à la MRAe et aux Personnes publiques associées

Agenda et avis

1er octobre à Croles

Approbation du PV du 17 juin 2025

Délibérations :

- Convention avec Ense3
- Règlement intérieur

Point d'information :

- Modification statutaire
- Modification simplifiée : point d'étape et suite phase administrative
- Révision : débat sur le document « Quel Cap pour la Greg à 2050 ? »

Actualités et avis

10 décembre 2025 à Grenoble

Approbation du PV du 1^{er} octobre 2025

Délibérations :

- Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n°1 du SCoT
- Débat d'orientations budgétaires 2026
- Ouverture anticipée des crédits d'investissement

Points d'information :

- Révision : point sur les débats concernant le document « Quel Cap pour la Greg à 2050 ? » : premières remontées par intercommunalité

Agenda et avis

Les instances techniques de l'établissement

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE



LE GPS - SCENE TECHNIQUE DE TRAVAIL ET D'ECHANGES

Pour préparer techniquement les rendez-vous politiques, l'équipe de l'EP SCoT travaille en lien étroit avec le « groupe projet SCoT » (GPS) dont elle assure l'animation. Cette instance technique comprend :

- Les techniciens référents des intercommunalités membres du SCoT
- La DDT de l'Isère
- Le Département de l'Isère
- La Région Auvergne Rhône Alpes
- L'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné
- Le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG)
- Le Parc naturel régional de Chartreuse
- Le Parc naturel régional du Vercors

Avec l'appui de l'Agence d'urbanisme, ce collectif permet d'organiser le travail en amont des instances, ateliers et séminaires, de préparer les débats, de favoriser une bonne circulation de l'information, d'échanger sur les retours d'expériences. Selon l'ordre du jour, il est ouvert à d'autres techniciens.

Il a été réuni à 12 reprises en 2025, dont deux fois en présentiel :

- 20 janvier	- 14 avril	- 8 septembre
- <u>17 février</u> (RARRe)	- 12 mai	- 13 octobre
- 10 mars	- <u>15 mai</u>	- 17 novembre
- 27 mars	- 16 juin	- 1 ^{er} décembre

LA FEDE SCoT - UN RESEAU PRECIEUX

L'EP SCoT de la Greg est membre de la Fédération nationale des SCoT qui rassemble 363 SCoT sur 421 (soit 80%). Depuis 2010, elle regroupe les structures porteuses de SCoT autour d'un double objectif :

- mettre en réseau et capitaliser les expériences de chacun,
- participer activement aux politiques nationales.

S'appuyant sur un conseil d'administration présidé par Michel HEINRICH et d'un Club Technique (auxquels Joël GULLON et Benoît PARENT participent), la Fédération dispose d'un réseau de 8 Clubs thématiques : Elaborer un SCoT, Mise en œuvre, Montagne, Littoral, Energie-Climat, Trame verte et bleue, Observatoires et SIG.

En 2023, l'EP SCoT de la Greg a rejoint l'équipe du club Montagne, et s'est impliqué dans son animation avec les chargées de mission des SCoT du Sisteronais-Buech, de la Tarentaise Vanoise et du Pays Horloger.

En 2025, Il s'est tenu durant l'année 6 réunions avec les autres SCoT membres de l'équipe. En **action phare du Club**, l'année a été consacrée à la poursuite des travaux de la Fédération des SCoT - accompagné par le Cerema - sur le sujet des **récits et des enjeux de leurs déclinaisons sur les territoires montagnards**. La journée du Club dédiée à ce sujet, initialement prévue le 9 octobre à Moutiers, a été reportée en mars 2026 à Chambéry.

L'équipe de l'EP SCoT, dont 3 élus, a participé aux **rencontres nationales des SCoT** à Arcachon en juin 2025 sur le thème « Ensemble construire demain ! - Adapter le développement aux capacités des territoires ».

Enfin, l'établissement a répondu à la sollicitation de la Fédération pour être contributeur en septembre au 17^{ème} séminaire RMASAR à Dijon « Préserver les zones humides - De la mobilisation à l'action ».

Les procédures :

Révision du SCoT

Modification simplifiée N°1

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

La révision du SCoT

Révision du SCoT : vers le Projet d'aménagement stratégique

Les travaux de l'année 2025 ont visé l'écriture d'une première version du futur projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT, d'ici la fin du mandat. Cette écriture s'est construite pour répondre aux attentes formulées par les élus, dans la délibération de prescription :

- **apporter un cap commun** auquel les territoires puissent se référer, donner du sens aux efforts à conduire, notamment pour répondre aux urgences planétaires ;
 - **dans le respect des spécificités de chaque territoire, construire des trajectoires convergentes** et coordonnées pour permettre d'atteindre les objectifs.

SE FIXER UN CAP COMMUN

Le 2 juillet, un séminaire politique ouvert a permis de retravailler les éléments remontés par les acteurs du territoires, mobilisés au cours de quatre séminaires entre février et juin (voir le détail page suivante), et de les croiser au bilan du SCoT, réalisé en 2024. Les débats, animés par des élus référents issus des instances de l'EP SCoT, ont permis d'établir une **première feuille de route pour la rédaction du PAS**.

La première étape de cette feuille de route a consisté à formuler une proposition de cap commun: « **Quel cap pour la grande région de Grenoble à 2050 ?** ». Le SCoT y est défini comme un accompagnateur des changements, mettant au cœur des dynamiques territoriales la santé humaine et celle des écosystèmes.

Accompagné d'un document de travail mis à disposition par l'Agence d'urbanisme, ce texte a été partagé et débattu durant l'automne au sein des 7 EPCI du territoire, afin d'en compléter les priorités et les objectifs.

Forte de ces expressions, une nouvelle version du cap a été partagée en fin d'année. **Elle constituera le premier volet du PAS, dont le second volet présentera les atouts et priorités que les territoires ont identifiés, pour construire leurs futures trajectoires locales.**

COMMUNIQUER AUPRES DES PARTENAIRES

La large information des publics, et en particulier des 4500 élus du bloc local, est une condition de l'appropriation des enjeux pour lesquels le prochain SCoT devra construire des réponses collectives. Avec un nouvel horizon à 2050 et de nouveaux défis, le projet s'accompagnera d'une communication adaptée, à mettre en place avec les futurs élus délégués à l'établissement public, suite aux élections de 2026.

Pour ce chantier en cours, dans lequel les EPCI et le Comité syndical sont d'ores et déjà fortement impliqués, un premier outil a été mis en place, avec la publication en décembre, du numéro 1 de la lettre d'info numérique du futur Schéma de cohérence territoriale. Des textes courts, des liens vers le site web, des documents à télécharger : cette lettre se veut accessible et permettra plusieurs niveaux de lecture. Elle est à partager largement.

Parallèlement, un compte LinkedIn a été créé pour informer en continu des rendez-vous, des actualités et des publications de l'EP SCoT.



LA LETTRE D'INFO DE VOTRE FUTUR SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

UN SCOT C'EST QUOI ?

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui détermine l'organisation spatiale et l'aménagement du territoire. Il dessine pour 20 ans, les grandes orientations pour préserver au sein de notre bassin de vie, l'équilibre entre le développement et la préservation des espaces naturels et agricoles. Il permet d'adapter les politiques nationales et régionales aux spécificités et enjeux du territoire.



Révision du SCoT : vers le Projet d'aménagement stratégique

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

La délibération de lancement de la révision précise les modalités de concertation avec le public de la procédure, conformément aux articles L.103-2 à L.103-6 du code de l'urbanisme. Celle-ci doit permettre aux habitants, associations et acteurs d'être informés de l'avancement des travaux d'élaboration du SCoT, d'être sensibilisés aux enjeux du territoire, et de faire remonter l'expression des différents publics pour contribuer à nourrir les réflexions.

Durant le premier semestre 2025, 4 séminaires d'acteurs publics et privés, ont permis une première appropriation des enjeux de la révision et un travail collaboratif sur la vision du territoire à l'horizon 2050.



Ces 4 temps ont permis de travailler les questions liées à l'activité économique, aux transitions écologiques et énergétiques, aux habitants et usagers du territoire, et à la montagne. Ils ont été complétés par un atelier sur le foncier immobilier et un atelier RARRe.

Pour mettre les participants en vision prospective, une intervention d'Ariane Cronel a introduit chaque atelier, amenant à se poser les bonnes questions vis-à-vis du devenir de la grande région de Grenoble dans 25 ans. Ces échanges ont permis de formaliser un travail de scénarios, pour alimenter les réflexions des élus lors du comité syndical de juin.

L'ensemble de ces travaux a nourri le séminaire politique du 2 juillet et amené les bases du manifeste politique.

Afin de poursuivre l'implication des acteurs et des associations et les tenir informer de l'avancement des réflexions, un webinaire a été organisé le 21 novembre avec une invitation à tous les participants des séminaires du premier semestre 2025. Une cinquantaine de personnes ont débattu sur le manifeste politique du cap à 2050, permettant d'enrichir le projet de PAS.

L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES

Une première réunion d'information a réuni les personnes publiques associées (PPA) le 25 juin en mairie de Meylan afin de présenter la démarche de révision et recueillir les attentes de la trentaine de partenaires présents ou connectés. Une deuxième réunion s'est déroulée le 3 décembre 2025 au siège de Bièvre Isère communauté, avec 35 personnes.



A l'ordre du jour notamment la présentation du document « Quel cap pour la Greg à 2050 ? », qui a donné lieu à un débat riche, avec la formulation de nombreuses propositions.

LA CONCERTATION ENGAGEE

Un travail a également été engagé avec les Conseils de développement du territoire organisés en réseau - Bièvre Isère, Saint-Marcellin Vercors Isère, Pays Voironnais, Grenoble Alpes Métropole et Grésivaudan. Le 24 octobre, un webinaire, animé par le Président de l'EP SCoT, a donné lieu à des échanges nourris et apportant des perspectives de travail. Les contributions des conseils sont d'ores et déjà prévues en 2026 et tout au long de la révision.

Il est à noter enfin la constitution d'un groupe technique spécifique sur la ressource en eau, organisé à la demande des acteurs, avec une première réunion le 3 novembre 2025.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

La modification simplifiée N°1

La procédure de modification simplifiée N°1 du SCoT

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

CONTEXTE ET OBJET DE LA PROCEDURE

Afin de se conformer, avant le 22 février 2027, aux attendus des **lois dites « climat et résilience »** d'août 2021 et **« Zan 2 »** de juillet 2023 en matière de sobriété foncière, l'établissement a engagé une procédure de modification simplifiée du SCoT. Celle-ci a pour seul objet **l'intégration et la territorialisation**, pour la période 2021-2031, **d'un effort de réduction par deux de la consommation** des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par rapport à la consommation réelle observée de ces mêmes espaces au cours des dix années précédentes.

TRAVAIL COLLABORATIF AVEC LES EPCI MEMBRES

En novembre 2024, par courrier diffusé à l'attention des Présidents des 7 EPCI, le Président de l'EP SCoT a pu solliciter **une remontée d'informations par** les territoires. Ainsi, de décembre 2024 à avril 2025, les intercommunalités ont pu, en impliquant les communes selon des modalités propres, mener un travail d'estimation de la consommation d'ENAF passée (notamment sur la période 2021-2023/24), d'identification des projets engagés/envisagés ainsi que des gisements existants, puis d'évaluation des consommations potentiellement induites. Par ailleurs, le Président de l'EP SCoT a pu, sur cette même période, se rendre dans les 7 intercommunalités pour exposer les enjeux de la procédure.

Ces travaux menés au sein des EPCI, auxquels les équipes techniques de l'EP SCoT et/ou de l'Agence d'Urbanisme ont pu être associés et dont les résultats ont été communiqués en Comité syndical du 2 avril 2025, ont permis d'établir des **valeurs plafond de consommation maximale d'ENAF** pour la période 2021-2031 à l'échelle de chaque EPCI, voire à l'échelle communale sur les trois territoires ne disposant pas de PLUi (Voironnais, Grésivaudan, Trièves). In fine, la modification simplifiée n°1 du SCoT s'est vue matérialisée, dans le dossier préparé par l'Agence d'Urbanisme, au travers d'un **point de modification du PADD et onze points de modification du DOO**.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La procédure, au regard des évolutions introduites, appelait une évaluation environnementale. A dessein, il a été lancé un marché à procédure adaptée pour sélectionner un bureau d'étude. Le prestataire retenu, MédiaTerre Conseil, a eu la charge, sous maîtrise d'ouvrage de l'EP SCoT appuyé de l'Agence d'Urbanisme, d'**actualiser l'état initial de l'environnement**, puis d'**analyser les incidences environnementales** du projet de modification simplifiée. Un certain nombre de recommandations ont notamment pu donner lieu, dans une logique itérative, à des ajustements dans le DOO du SCoT.

NOTIFICATION DU PROJET

Les différentes pièces constitutives du dossier ont été transmises pour avis à la **Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe)** et aux personnes publiques consultées. Le dossier a par ailleurs été notifié aux **personnes publiques associées**, dont les **7 EPCI membres**.

APPROBATION DU SCOT MODIFIÉ

Après prise en compte de remarques émises suite à la notification du dossier auprès de la MRAe et des personnes publiques ou encore d'observations formulées dans le cadre de la mise à disposition du public, la **modification simplifiée n°1 du SCoT a été approuvée à l'unanimité en Comité syndical du 10 décembre 2025**. La version modifiée du SCoT, transmise à la préfecture et déposée sur le Géoportail de l'Urbanisme le 17 décembre 2025 a rendu le SCoT exécutoire à cette date.



La procédure de modification simplifiée N°1

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

LES MODALITES DE CONCERTATION

Dans le cadre de l'évaluation environnementale de la modification simplifiée n°1 du SCoT de la Greg, une concertation préalable a été organisée conformément à l'obligation du code de l'urbanisme, (article L.103-2), en amont de la transmission du projet de plan modifié à l'autorité environnementale.

Les modalités de celle-ci ont été exposées dans une délibération prise le 29 janvier 2025 par le Comité syndical avec un double objectif : fournir au public une information claire sur le dossier de MS et lui permettre d'exprimer ses observations et propositions sur le dossier.

Cette concertation s'est déroulée entre le 17 février et le 4 avril.



Elle a donné lieu à une Web conférence et trois réunions publiques (Varces, Tullins et Crolles). Le SCoT n'étant pas un sujet « grand public » et la concertation étant en amont du projet, la participation a été relativement limitée avec une cinquantaine de personnes présentes.

A l'issue de la concertation préalable, deux délibérations ont été prises le 17 juin 2025, pour approuver son Bilan, et pour exposer les modalités de mise à disposition du public de l'évaluation environnementale.

A la suite de l'envoi dans le cadre de la procédure pour avis à la MRAe, aux personnes consultées et aux personnes publiques associées, le public a ensuite été informé de la mise à disposition du dossier pour un mois - du 6 octobre au 6 novembre 2025 - par voie de presse et par affichage au siège de l'EP SCoT et dans les 7 intercommunalités membres.

Afin de pouvoir toucher un public le plus large possible, les 261 mairies du périmètre du SCoT ont également été destinataires d'un courrier recommandé.

LA COMMUNICATION ASSOCIEE

Pour accompagner ces différentes étapes, une nouvelle rubrique a été créée sur le site web de l'EP SCoT. Elle explique les enjeux et les étapes de la procédure de modification simplifiée, et a progressivement mis à disposition les différentes pièces du dossier : notices, évaluation environnementale, bilans de la concertation préalable et de la mise à disposition du public, délibérations, etc. Un flyer de communication a par ailleurs été distribué lors des réunions publiques, envoyé aux communes et mis à disposition sur le site internet, pour présenter les tenants et aboutissants de la procédure ainsi que les différentes modalités de participation du public.

Une nouvelle version du SCoT, intégrant l'ensemble des modifications successives depuis 2012, sera transmise aux communes et EPCI début 2026.

The screenshot shows the official website for the SCOT 2030 of the Grand Region of Grenoble. The main title is "Concertation sur la modification simplifiée n°1 du SCoT". Below it, there's a section titled "S'informer pour participer" (Inform yourself to participate) with a red background. To the right, there's a map of the SCoT area with various regions labeled: Bievre Isère, Bievre Est, Pays Voironais, Le Grésivaudan, Bauges Merindon Vercors Isère, Bauges, Grenoble-Alpes-Métropole, and Tricastin. To the right of the map, there's a summary of key figures: 3746 km² of land, 7 intercommunalities, 261 municipalities, 335950 employees in 2021, and 65500 inhabitants. At the bottom right, the logo of the SCOT 2030 is visible.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

L'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du SCoT

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 09/02/2026
ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

Au 31 décembre 2025, 77% des communes de la Greg sont couvertes par un document d'urbanisme local élaboré ou révisé après approbation du SCoT de décembre 2012 et intégrant ses orientations et objectifs. La carte de la page suivante présente cet état des lieux.

A l'échelle des EPCI, on observe par conséquent la couverture suivante :

- Bièvre-Isère Communauté : 100% (PLU intercommunal)
- Grenoble-Alpes Métropole : 100% (PLU intercommunal)
- Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : 24 documents compatibles sur 47 communes. A noter l'arrêt d'un projet de PLUi le 6 février 2025
- CC de Bièvre-Est : 100% (PLU intercommunal)
- CA du Pays Voironnais : 26 documents compatibles (+ PLU en vigueur sur l'ancienne commune de Paladru) sur 31 communes
- CC Le Grésivaudan : 27 documents compatibles (dont PLU en vigueur sur les anciennes communes de La Ferrière, Saint-Bernard, Saint-Hilaire, Saint-Pierre d'Allevard) sur 43 communes
- CC du Trièves : 11 documents compatibles sur 27 communes

33 communes sont régies par le règlement national d'urbanisme (RNU).

15 communes et 2 intercommunalités ont sollicité les services de l'EP SCoT en 2025, soit pour le suivi de l'élaboration ou la modification de documents d'urbanisme, soit sur des sujets liés à la planification territoriale :

- Dans le Grésivaudan : Crêt-en-Belledonne, Le Cheylas, Villard-Bonnot
- Dans le Trièves : Chichilianne, Mens, Le Percy, Treffort
- Dans le Pays Voironnais : Charavines, Chirens, La Buisse, Moirans, Montferrat, Rives, Saint-Aupre, Voreppe
- Sur Bièvre-Est : préparation de la modification n°4 du PLUi
- Dans le Sud Grésivaudan : élaboration du PLUi de SMVIC

L'année 2025 a été plus particulièrement marquée par l'accompagnement des EPCI, dans le cadre de l'élaboration de la modification simplifiée du SCoT.

La traduction des orientations du SCoT sur le territoire se conçoit également à travers les politiques publiques portées par les intercommunalités et par le suivi des démarches sur les territoires partenaires et/ou voisins.

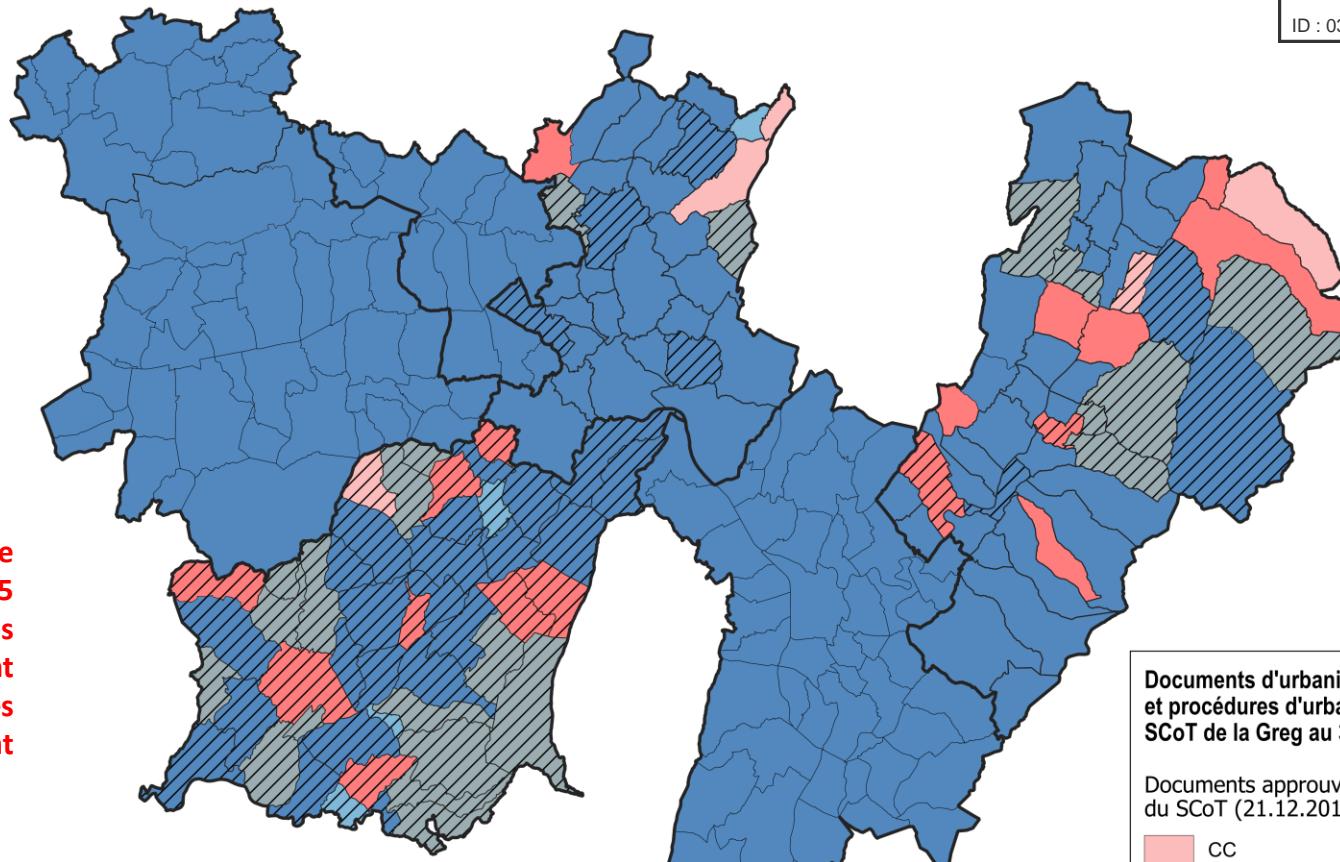
En 2025, l'EP SCoT a ainsi participé aux travaux suivants :

- Projet d'extension de la ZAE des Fontaines (Bernin, Le Grésivaudan) - Copil et plusieurs points techniques bilatéraux
- Etudes de restructuration de la ZAE de Bièvre-Dauphine (communauté de communes de Bièvre Est) - Cotech et Copil
- Suivi du Plan de mobilités (Smmag) - Cotech et Copil
- Suivi des PCAET - Copil et Comités des partenaires (Grenoble-Alpes Métropole, le Grésivaudan, le Voironnais, Bièvre Isère, Bièvre Est et Saint Marcelin Vercors Isère)
- Suivi et finalisation du PLH du Pays Voironnais
- Suivi du Club Centralités de l'Isère
- Elaboration du SCoT du Grand Rovaltain, modifications simplifiées du SCoT Nord Isère et de Métropole Savoie
- Suivi des instances des trois Sage (Drac Romanche, Bièvre Liers Valloire et Bas Dauphiné Plaine de Valence), des Comités de rivière et Contrats eau et Climat, ainsi que du Copil ZSE des champs captants Drac Romanche porté par Grenoble-Alpes Métropole
- PAPI Isère Grésivaudan
- Suivi du SPPPY, du PPA Grenoble-Alpes Dauphiné et de la Commission de suivi de site Sud Grenoblois
- Suivi du COUS (Comité des usagers de l'eau) du Département
- Suivi des COP départementale et régionale
- Suivi du PAiT,
- Suivi des Copil de l'étude « Agriculture 2050 » portée par le Trièves

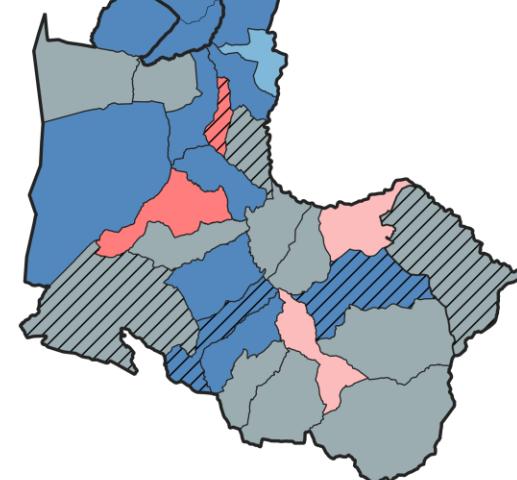
Etat des lieux au 31 décembre 2025 des documents d'urbanisme élaborés ou révisés depuis l'approbation du SCoT

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 09/02/2026
du SCoT
SLOW
ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

NB : Cette carte établie au 31 décembre 2025 distingue les différences de couverture pouvant apparaître sur les communes récemment fusionnées.



0 5 10 km



Documents d'urbanisme locaux en vigueur et procédures d'urbanisme en cours sur le SCoT de la Greg au 31.12.2025

Documents approuvés avant approbation du SCoT (21.12.2012) :

CC
PLU

Documents approuvés après approbation du SCoT (21.12.2012) :

CC
PLU(i)

Autres situations :

RNU

Procédures (élaboration/révision) en cours :

////, CC ou PLU(i)

Sources : EP SCoT de la Greg, DDT Isère, EPCI (état d'avancement DUL) ; Open Street Map (limites adm.)
Traitement : EP SCoT de la Greg

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi d'urbanisme et des projets locaux

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 09/02/2026
ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

Documents d'urbanisme

Pour rappel, les avis sur les documents d'urbanisme, programmes et projets relevant d'un rapport de compatibilité avec le SCoT, sont présentés en séance des Bureaux syndicaux.

Cinq projets de documents d'urbanisme ou programmatiques ont fait l'objet d'une présentation en Bureau ou Comité syndical du SCoT :

- PLUi arrêté de SMVIC
- Extension ZAE des Fontaines
- PLU révisé de Rives
- PLU révisé de Chirens
- PLH 2026-31 du Pays Voironnais

Tableau des avis rendus en 2025

→ 31 avis ont été rendus par l'EP SCoT en tant que personne publique associée.

Pour mémoire, 27 avis avaient été rendus en 2024, 24 en 2023, 19 en 2022, 11 en 2021 et 21 en 2020.

→ Au total, 133 avis ont été rendus au cours du mandat, sur les documents d'urbanisme et projets locaux.

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

	Elaboration du PLUi	Avis favorable avec remarques

Communauté d'Agglomération du Pays voironnais

Charavines	Révision du PLU	Avis favorable avec remarques
Massieu	Modif. simplifiée n°2 du PLU	Avis favorable
Chirens	Révision du PLU	Avis favorable avec recommandations
Rives	Révision du PLU	Avis favorable avec recommandations
Voreppe	Modification n°4 du PLU	Abstention (<i>dossier reçu trop tard</i>)
La Buisse	Modif. simplifiée n°3 du PLU	Avis favorable
Montferrat	Modification n°2 du PLU	Avis favorable avec recommandation
Paladru	Modification n°2 du PLU	Avis favorable
Saint-Jean-de-Moirans	Modif. simplifiée n°1	Avis favorable

Communauté de Communes Le Grésivaudan

Sainte-Marie-du-Mont	Révision du PLU	Avis favorable avec recommandations
Le Champ-près-Froges	Révision du PLU	Avis favorable avec recommandations
Le Versoud	Elaboration du RLP	Avis favorable
Revel	Modification n°1 du PLU	Avis favorable
Le Cheylas	Modif. simplifiée n°1 du PLU	Avis favorable
Le Plateau des Petites Roches	Modif. simplifiée n°1 des PLU	Avis favorable

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi d'urbanisme et des projets locaux

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 09/02/2026
ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

Documents d'urbanisme

Tableau des avis rendus en 2025 (suite)

Communauté de communes du Trièves		
<i>Pas de procédure arrêtée</i>		
Bièvre Isère Communauté		
	Modifications n°3 et n°4 du PLUI	Avis favorables
Bièvre Est		
	Modification n°4 du PLUI	Avis favorable avec recommandations
Grenoble-Alpes Métropole		
	Révision allégée n°1	Avis favorable
Hors SCoT		
La Morte	Modification simplifiée du PLU	Avis favorable
CC du Diois	Elaboration du PLUi	Avis favorable avec vigilance
SM Pays de Maurienne	Révision du SCoT	Avis favorable
CC de l'Oisans	Elaboration du SCOT	Avis favorable
SM Métropole Savoie	Modification simplifiée du SCoT	Avis favorable

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi d'urbanisme et des projets locaux

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 09/02/2026
ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

Tableau des avis rendus en 2025 (suite)

Autres documents		
Extension de la ZAE des Fontaines (Bernin, Grésivaudan)	Consultation interservice dans le cadre de la DUP emportant mise en compatibilité du SCoT	Avis favorable avec recommandations
Sassenage	Intégration du PAEN au programme d'actions établi sur 9 communes de la Rive Gauche du Drac	Avis favorable
Voreppe	Elaboration du PAEN	Avis favorable
Le Touvet	Intégration du PAEN au programme d'actions établi sur 13 communes du Grésivaudan	Avis favorable
Isère Amont	Modification du PPRI	Abstention (<i>réputé favorable</i>)
Drac Aval	Modification du PPRI	Abstention (<i>réputé favorable</i>)
Voiron	Elaboration du PPRN	Avis favorable avec recommandation
Com. d'Agglo du Pays voironnais	Elaboration du PLH 2026-2031	Avis favorable
Isère	Consultation sur le document-cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol	Avis favorable avec recommandations
Sinard (CCT)	PC centrale agrivoltaïque à co-usage ovin	Abstention (<i>courrier d'abstention</i>)

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
 Reçu en préfecture le 09/02/2026
 Publié le 09/02/2026
 ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE



114 avis rendus dans le cadre de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Autorisations d'urbanisme CDPENAF

Pour rappel, l'EP SCoT de la Greg ne siège pas directement en CDPENAF ; il y est représenté, au titre des SCoT du département, par Frédéric GEHIN, maire de Corbelin (1^{er} VP CC Les Balcons du Dauphiné), auprès de qui sont remontées les propositions d'avis pour les projets localisés sur le territoire de la Greg.

Bilan des projets photovoltaïques déposés en 2025 :

11,5 ha de serres/hangars

16,7 ha de centrales

DOSSIERS EXAMINÉS		AVIS PROPOSÉS PAR L'EP SCoT DE LA GREG	AVIS COMMISSION
Janvier	12 dossiers	3 avis favorables (dont 1 avec réserves) ; 9 abstentions	9 avis favorables 3 avis défavorables
Février	7 dossiers	2 avis favorables (dont 1 avec réserve) ; 5 abstentions	5 avis favorables (dont 1 avec réserve), 2 avis défavorables
Mars	4 dossiers	4 abstentions	1 avis favorable 3 avis défavorables
Avril	9 dossiers	5 avis favorables (dont 2 avec recommandations) ; 4 abstentions	7 avis favorables (dont 1 avec réserve), 2 avis défavorables
Mai	15 dossiers	3 avis favorables ; 12 abstentions	7 avis favorables 8 avis défavorables
Juin	19 dossiers	7 avis favorables (dt. 1 avec réserve, 2 avec recommandations) ; 11 abstentions ; 1 avis défavorable	15 avis favorables (dont 1 avec réserve, 1 avec reco.) ; 4 avis défavorables
Juillet	10 dossiers	4 avis favorables ; 5 abstentions ; 1 non-participation au vote	7 avis favorables (dont 1 avec réserve), 3 avis défavorables
Août	6 dossiers	<i>Pas d'avis formulés par l'EP SCoT</i>	6 avis favorables
Septembre	10 dossiers	5 avis favorables (dt. 1 avec réserve) ; 5 abstentions	9 avis favorables 1 avis défavorable
Octobre	6 dossiers	2 avis favorables ; 4 abstentions	5 avis favorables (dont 1 avec réserve), 1 avis défavorable
Novembre	15 dossiers	3 avis favorables ; 10 abstentions ; 2 avis défavorables	8 avis favorables 7 avis défavorables
Décembre	8 dossiers	4 avis favorables (dont 2 avec réserve) ; 3 abstentions ; 1 avis défavorable	3 avis favorables (dont 1 avec réserve), 5 avis défavorables

Nota bene : en raison de la multiplication de projets d'installations agricoles comportant des panneaux photovoltaïques, parfois de surfaces importantes, et de l'absence de dispositions dans le SCoT à ce sujet, l'EP SCoT s'abstient d'un avis sur ces dossiers.

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'aménagement S²LO d'urbanisme et des projets locaux - Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 09/02/2026
ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

Pour rappel l'EP SCoT est représenté en CDAC par **Jean-Luc CORBET**, par délégation accordée par le Comité syndical. Il y apporte son vote sur la base d'une analyse technique des projets au regard du SCoT et de la position des principales structures représentées en commission.

Alors que l'année 2024 n'avait connu qu'une seule réunion de la CDAC, pour deux projets, **5 projets ont été examinés en 2025**, dans le cadre de 4 séances de la CDAC :

- Création, par transfert dans une cellule vacante, d'un magasin Roche-Bobois sur St Egrève (833 m² de surface de vente)
- Création, par transformation de 2 cellules vacantes, d'un magasin fléché sur les segments du loisir et du sport, de la culture ou de l'équipement de la maison, sur Echirolles-Comboire (1850 m² de surface de vente)
- Création, dans une cellule vacante, d'un magasin Bazarland sur Echirolles (857 m² de surface de vente)
- Création, par transfert dans une cellule vacante, d'un magasin Aldi sur Saint-Egrève (1186 m²)
- Création, dans une cellule vacante, d'une boulangerie Ange à Echirolles (83,5 m²)

4811 m² de surfaces de vente ont ainsi fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploitation, dont **2961,3 m² ont finalement été autorisés** (le 16 octobre, la CNAC a en effet apporté un avis défavorable au projet de création de 1850 m² sur Comboire). Ce bilan est nettement inférieur à la moyenne observée depuis 2016 (6800m² de surface de vente autorisées en moyenne) et constitue l'un des trois plus faibles de la décennie passée, avec 2021 (2800 m²) et 2024 (2900 m²).

Il confirme également que les projets répondent désormais à **un besoin de réorganisation de l'appareil commercial, plus qu'à son développement** à proprement parler, tendance qui se renforce depuis 2018 (cf. Bilan du SCoT 204). En effet :

- **100% des projets examinés permettent le réinvestissement d'un local vacant**
- **943,3 m² sont des surfaces de vente supplémentaires, soit 30% seulement des surfaces autorisées, le reste relevant de transferts,**
- **3 projets sur 5 et 80% des surfaces de ventes demandées sont localisés au sein d'une zone commerciale spécialisée**

Cette observation des dynamiques propres aux grandes surfaces commerciales (>1000 m² de surface de vente) soulève d'ores et déjà des sujets susceptibles de concerter la révision du SCoT et l'élaboration d'un nouveau Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) :

- L'évolution des zones commerciales,
- Le devenir des cellules commerciales délaissées dans le cadre des transferts d'établissement,
- L'intérêt de développer une approche par ensemble commercial plutôt que par établissement,
- La recherche de l'équilibre territorial moins par la régulation du développement que par l'accompagnement des réorganisations commerciales.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

Les actions de 2025

Les actions thématiques

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

PARTENARIAT EP SCoT - INP Ense³

Une **convention de partenariat** a été signée pour 3 ans, le 14 décembre 2022, entre l'EP SCoT et INP Ense³ pour valoriser la formation des ingénieurs d'INP-Ense³ d'une part, et apporter une technicité et une valeur ajoutée à l'établissement public du SCoT d'autre part, avec une ouverture universitaire.

Par délibération du 1^{er} octobre 2025, il a été acté le **renouvellement du partenariat pour 3 ans**.



Pour l'année universitaire 2024-2025, le « fil rouge » retenu a de nouveau été le thème de l'énergie, afin d'approfondir les travaux des étudiants de 2022 - 2023 et travailler sur le sujet des différentes complémentarités des territoires de la Greg en termes de production d'énergies renouvelables, et les pistes de travail à engager pour une meilleure coopération interterritoriale. Les réflexions ont débuté en octobre 2024 et se sont poursuivies jusqu'à fin février 2025, en étroite relation avec les partenaires (EPCI et acteurs concernés).

En 2025-2026, le thème retenu est celui du rôle de la mobilité durable dans la structuration et le fonctionnement de la Greg à l'horizon 2050. Ce travail se finalisera en mars 2026

AIR ENERGIE CLIMAT

Sur le sujet de l'Air, l'EP SCoT participe à la **commission urbanisme et mobilité du PPA3 Grenoble Alpes Dauphiné**. Celle-ci est issue de l'identification d'un défi spécifique sur ces sujets.

Membre du Comité de pilotage, l'EP SCoT a également assisté le 8 décembre 2025 au COPL'AIR où a été présenté le bilan quantitatif et qualitatif des actions à mi-parcours du PPA3.

L'EP SCoT est également associé aux travaux des différents **PCAET** du territoire en tant que membre des Comités techniques et des Comités de pilotage. En 2025, il a suivi tout particulièrement les Comités des partenaires de Bièvre Isère Communauté et de Grenoble-Alpes Métropole.

Les actions thématiques

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

LA RESSOURCE EN EAU

Dans la poursuite des travaux engagés les années précédentes, l'établissement public du SCoT participe activement à la prise en compte du lien eau et urbanisme.

A ce titre, celui-ci suit les contrats de rivières, les contrats eau et climat, les projets de PTGE et les Sage du territoire. Il accompagne les élus délégués par le SCoT dans les différentes instances et participe aux avis eau et urbanisme le cas échéant.

A la demande de la Préfète coordinatrice du bassin Rhône Méditerranée Corse, l'EP SCoT a rendu un avis en mars 2025 lors de la consultation ouverte pour l'élaboration des futurs Sdage et PGRI 2028 - 2032.

Il a également participé aux ateliers de la Commission géographique du Sdage « L'urbanisme et le changement climatique au cœur du prochain Sdage» qui se sont déroulés le 7 octobre 2025.

Lors du 17^{ème} séminaire RAMSAR, les 27 et 28 septembre 2025, l'EP SCoT de la Greg, représentant la Fédération nationale des SCoT a présenté le rôle des SCoT dans une optique d'une meilleure prise en compte des zones humides, en s'appuyant sur l'expérience de la Greg.

Enfin dans la continuité de 2024, l'EP SCoT a également participé en janvier 2025 au 3^{ème} Comité des usagers de l'eau - sur la qualification des grands enjeux pour la gestion de l'eau face au changement climatique - dans le cadre de l'étude menée par le Département de l'Isère sur la ressource en eau, ainsi qu'à la restitution finale de l'étude début juin 2025.

PLANIFICATION ECOLOGIQUE - COP REGIONALE ET DEPARTEMENTALE

L'établissement public du SCoT a été sollicité dans le cadre de la déclinaison **départementale** de la COP. A ce titre l'établissement a suivi les deux temps de travail organisés en juillet et novembre 2025.

Lors de la première séance, il a été partagé par l'Etat le diagnostic des vulnérabilités puis un atelier a été proposé sur l'identification des enjeux prioritaires d'adaptation du territoire.

La deuxième séance a donné lieu à la présentation d'expériences suivie d'un atelier pour définir les priorités d'action d'adaptation et identifier les possibilités d'engagements des partenaires.

A l'**échelle régionale**, l'établissement public du SCoT a participé aux travaux et à la restitution des volets atténuation et préservation lors de la Conférence des Parties de janvier 2025, ainsi qu'à un premier bilan de la mise en œuvre des actions sur l'atténuation et la préservation des ressources le 19 décembre 2025.

Les actions thématiques

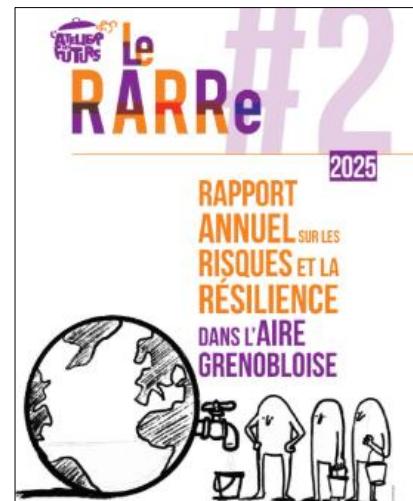
ATELIER DES FUTURS (RARRe, CROQ'FUTURS)

Lancé en 2021 et animé par l'Agence d'urbanisme, l'**Atelier des futurs**, plateforme des prospectives et des stratégies, regroupe un collectif d'acteurs publics qui se veut à la fois centre de ressources, creuset d'expertises et laboratoire d'idées et de solutions neuves pour les politiques publiques locales.

L'établissement public du SCoT contribue aux travaux menés, le collectif étant notamment investi sur le **projet RARRe (Rapport Annuel sur les Risques et la Résilience dans la Région Grenobloise)**

qui s'attache à établir, sur la base d'enquêtes, une synthèse des perceptions locales en matière de risques et vulnérabilités. Une seconde

édition du rapport est parue en octobre 2025, proposant une lecture croisée, entre d'une part une documentation des risques appuyée sur la presse locale et d'autre part une enquête d'opinion menée auprès de plus d'un millier d'habitants répartis sur l'ensemble de l'aire grenobloise.



Au mois de mai, s'était également tenu le **deuxième Forum du RARRe**, au cours duquel ont été notamment invités les participants (élus, techniciens, chercheurs, etc.) à prendre part à des ateliers de *design fiction* pour explorer des pistes de résilience.

Par ailleurs, sont régulièrement organisées dans le cadre de cet atelier des **Croq'Futurs**, de courtes séances permettant entre membres du collectif une acculturation mutuelle aux méthodes et questions de la prospective territoriale.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

S²LO

ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

AMI LIFE BIODIV'FRANCE PORTÉ PAR LA FÉDÉSCOT



Fin 2024, l'établissement public du SCoT de la Greg a candidaté, puis a été retenu parmi 30 autres SCoT, à cet appel à manifestation d'intérêt se concevant dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Union européenne. La démarche vise à accompagner les lauréats sur la période 2025-2026 dans la construction d'une **politique de reconquête de la biodiversité**.

Sur la Greg, les travaux menés visent l'élaboration d'une **stratégie écologique territoriale**, susceptible d'alimenter la révision du SCoT. L'approche implique de trouver des convergences et des synergies entre la préservation et la reconquête de la biodiversité et autres politiques telles que la gestion de l'eau, la prévention des risques, les mobilités, le développement économique, la politique agricole locale, la réduction de l'artificialisation des sols ou encore l'énergie.

L'un des temps forts fut **l'organisation, le 24 octobre 2025, d'un atelier intitulé « Pressions sur les milieux, sur les activités, sur les conditions de vie d'ici 2050 : quelle stratégie écologique territoriale pour s'adapter et anticiper les conditions futures ? »**. Animé par le bureau d'étude éoTerra, il a réuni, en mairie de Tullins et sur le terrain, des élus de l'EP SCoT et des partenaires du territoire impliqués dans l'aménagement ainsi que dans la gestion des milieux et de la biodiversité.



Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

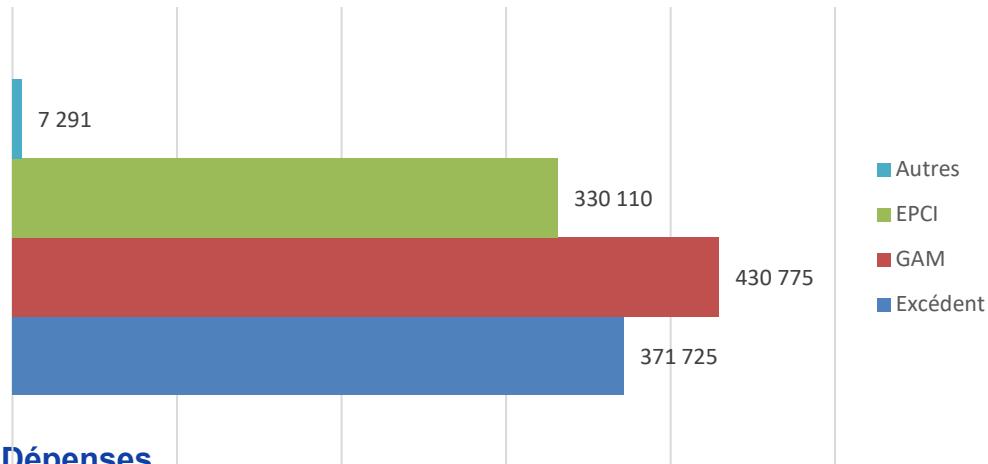
Bilan financier

Bilan financier 2025

FONCTIONNEMENT

Recettes

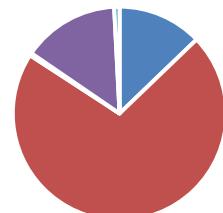
Les **recettes réelles** (hors écritures d'ordre) de l'Etablissement public du SCoT de la grande région de Grenoble s'établissent à **768 176 €**. Elles reposent principalement sur les participations des EPCI.



Dépenses

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **691 979 €** et concernent :

- les charges de personnel et de fonctionnement
- un programme partenarial avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, représentant 400 jours d'études dont une partie en investissement



■ Charges générales ■ Charges de personnel ■ Frais de mission Elus
■ Agence d'urbanisme ■ Amortissements

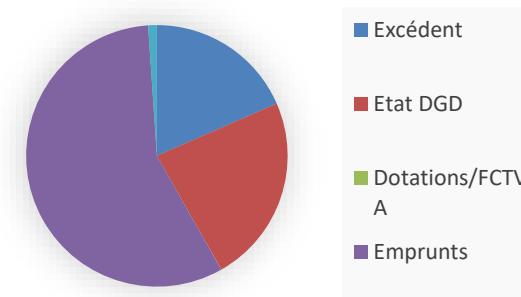
Envoyé en préfecture le 09/02/2026
 Reçu en préfecture le 09/02/2026
 Publié le 09/02/2026
INVESTISSEMENT
 ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE



Recettes

Les **recettes réelles** (hors écritures d'ordre) de l'Etablissement public du SCoT de la grande région de Grenoble s'établissent à **422 696 €**. Elles reposent principalement sur :

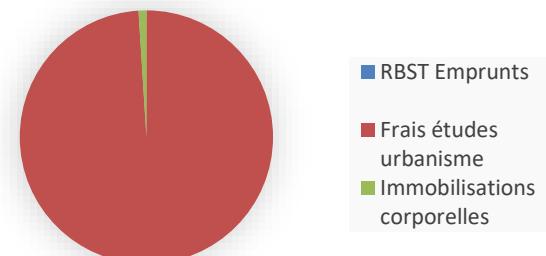
- le FCTVA
- un emprunt 300 000 €
- la DGD 2025 pour la Modification Simplifiée et la Révision 122 595 €



Dépenses

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **376 266 €** et concernent essentiellement :

- les études de l'Agence d'urbanisme - la Modification simplifiée ZAN et la Révision du SCoT
- L'évaluation environnementale de la MS



■ RBST Emprunts
■ Frais études urbanisme
■ Immobilisations corporelles

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 038-253804314-20260204-DEL_26_VII-DE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
SCOT 2030
DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

44 avenue Marcelin Berthelot - 38100 Grenoble

Tél. 04 76 28 86 39

epscot@scot-region-grenoble.org

www.scot-region.grenoble.org